

Le sénateur BRUNT: Il faudrait modifier aussi le paragraphe 3.

Le PRÉSIDENT: De fait, à bien y songer, on se rend compte que le paragraphe 3 ne peut que viser le troisième membre, étant donné que cette disposition n'envisage que le cas où le président et le vice-président sont absents, et l'unique personne qui puisse agir est le troisième membre.

Le sénateur MACDONALD: Non.

Le sénateur BRUNT: Monsieur le président, à mon sens le Bureau comprend tous les administrateurs.

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon.

Le sénateur MACDONALD: Quand il y a un troisième membre à plein temps, c'est lui qui devrait automatiquement agir comme président en l'absence des deux autres.

Le sénateur ASELTINE: Le ministre n'a-t-il pas déclaré que cela se produirait automatiquement?

Le sénateur MACDONALD: Non.

Le sénateur BRUNT: Permettez-moi de citer les paroles du ministre, que je relève à la page 17:

L'hon. M. NOWLAN: J'étais d'avis qu'il lui faudrait être en mesure de le faire. Si nous choisissons judicieusement le titulaire du poste, je pense que ce sera possible. Toutefois je n'ai pas cru bon que la loi dicte ce qu'il y aurait à faire advenant l'absence du président et du vice-président. Il est à peu près sûr que le choix retomberait sur le troisième membre si l'absence, la maladie ou la mort empêchaient le président et le vice-président d'exercer leurs fonctions, mais nous ne l'avons pas expressément spécifié. C'est un détail qu'il conviendrait de régler mais nous avons laissé au Bureau des gouverneurs le soin de faire pareil choix dans les rares cas où il s'imposerait.

Le sénateur MACDONALD: Il a dit, je crois, qu'il serait peut-être opportun de régler ce point, n'est-ce pas?

Le sénateur HAYDEN: Je ferai remarquer que l'article 3(8) que nous avons approuvé stipule que "un membre à plein temps doit consacrer toute son activité à l'accomplissement de ses devoirs prévus par la présente Partie". Or, les fonctions du troisième membre à plein temps du Bureau ne sont nullement définies, et je suppose donc que son rôle est purement passif.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions, bien entendu, insérer un nouveau paragraphe (3) à l'article 5, de façon à prévoir que, en l'absence du président et du vice-président, le troisième membre permanent du Bureau possède et peut exercer tous les pouvoirs et fonctions du président. Le présent paragraphe (3) pourrait alors devenir paragraphe (4) afin de prévoir que le Bureau peut autoriser un ou plusieurs de ses membres à agir en qualité de président, en l'absence du président, du vice-président et du troisième membre permanent du Bureau, et ainsi de suite.

Le sénateur BRUNT: Il faudrait alors modifier les deux articles?

Le PRÉSIDENT: Oui. Il faudrait insérer un nouveau paragraphe (3), puis modifier le présent paragraphe (3) et le renuméroter comme paragraphe (4).

Le sénateur BRUNT: J'estime que nous pourrions laisser tel quel l'article tout-entier.

Le sénateur MACDONALD: Non, je ne le crois pas. Il pourrait y avoir ambiguïté quant à savoir qui devrait agir en qualité de président. Il n'est pas pourvu à cela dans le bill.

Le sénateur BRUNT: Oui, le projet de loi y pourvoit.

Le sénateur HAYDEN: Dans le cours ordinaire des choses le gouverneur en conseil désigne un des membres à plein temps au poste de président, et un